

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SASU "AB CONSTRUCTION 76"

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 novembre 2024, à 10h30.

Le président et associé unique de la société AB CONSTRUCTION 76, société par actions simplifiée unipersonnelle immatriculée au RCS de Rouen sous le n° 91907599400013, ayant son siège social au 33 Rue d'Amiens, 76000 Rouen, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) à l'adresse précitée.

Présent :

- Monsieur Brahim AMMAR, président et associé unique de la société, né le 10 novembre 1995 à Bizerte (Tunisie), de nationalité française, demeurant au 33 Rue d'Amiens, 76000 Rouen.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Brahim AMMAR**, qui constate que la réunion est régulièrement convoquée et que les conditions de quorum et de forme sont remplies pour délibérer.

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la société.
2. Transfert du siège social de la société.
3. Modification de l'objet social de la société.
4. Modification des statuts en conséquence.

Délibérations

1. Modification de la dénomination sociale

Le président propose de modifier la dénomination sociale de la société AB CONSTRUCTION 76 et de la remplacer par AB CONSULTING.

Après discussion, il est décidé, à l'unanimité, de changer la dénomination sociale de la société, qui devient ainsi : **AB CONSULTING**.

2. Transfert du siège social

Le président informe l'assemblée de la nécessité de transférer le siège social de la société AB CONSULTING vers une nouvelle adresse. Il propose donc de fixer le siège social à l'adresse suivante : **10 A Rue Maréchal de Lattre, 76420 Bihorel**.

Après délibération, l'assemblée décide, à l'unanimité, de transférer le siège social à l'adresse précitée.

3. Modification de l'objet social

Le président expose également la volonté de modifier l'objet social de la société pour mieux refléter l'évolution de ses activités. Le nouvel objet social proposé est le suivant :

"La société a pour objet de réaliser des études, métrés et vérifications tous corps d'état relatifs à des projets de construction. Elle se spécialise dans la maîtrise des coûts des projets, en offrant une assistance à la mise au point de ces projets, ainsi qu'une description technique des ouvrages. Elle s'occupe de l'établissement et du contrôle des estimations prévisionnelles, de l'analyse des offres des entreprises, et du suivi administratif des marchés. La société prend également en charge l'arrêté des comptes de chantiers, ainsi que l'ordonnancement, la planification et la coordination des chantiers. Enfin, elle propose une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des projets de construction."

Après avoir pris connaissance de la nouvelle rédaction de l'objet social, l'assemblée approuve, à l'unanimité, cette modification.

4. Modification des statuts

Suite aux décisions prises ci-dessus, il convient de mettre à jour les statuts de la société afin d'y inscrire :

- La nouvelle dénomination sociale : **AB CONSULTING**.
- Le nouveau siège social : **10 A Rue Maréchal de Lattre, 76420 Bihorel**.
- Le nouvel objet social tel que précisé ci-dessus.

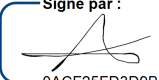
L'assemblée décide, à l'unanimité, de modifier les statuts en conséquence et de donner tous pouvoirs au président pour effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes (notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce).

Clôture de la séance

Aucune autre question n'étant soulevée, le président lève la séance à 12h30.

Fait à ROUEN, le 04 novembre 2024.

Le président,
Brahim AMMAR

Signé par :

0ACF25FD3D9B4B1...

Paraphe
